

## Préparer la mobilité internationale des étudiants et étudiantes en situation de handicap

### Annexe au dossier de candidature

Dans le cadre du partenariat entre la CGE et TotalEnergies, des bourses sont attribuées pour accompagner la mobilité des étudiant.es en situation de handicap au sein des écoles membres de la CGE.

Ces conseils sont à retrouver plus en détails dans [l'étude exploratoire relative à la mobilité internationale des étudiants en situation de handicap](#), QUERNIN (X.), DE SOUSA (M), CGE/UniLaSalle, 2021. Les éléments mentionnés ci-dessous y sont détaillés, précisant l'existant, et des points d'attention.

#### Médical

<b>En Europe</b>	<b>Hors Europe</b>
Demander à l'étudiant de vérifier s'il peut partir avec l'intégralité de son traitement pour l'ensemble de la mobilité	Demander à l'étudiant de vérifier s'il peut partir avec l'intégralité de son traitement pour l'ensemble de la mobilité
Vérifier que l'étudiant bénéficie bien d'une ordonnance internationale (DCI (Dénomination commune internationale)) => il la demande auprès de son médecin traitant. Cette ordonnance est rédigée si possible en anglais ou la langue du pays d'accueil. Elle indique la molécule, la posologie, la quantité de médicaments (cachets...), le mode de conservation (pour l'avion, si besoin de pains de glace dans le bagage cabine.	Vérifier que l'étudiant bénéficie bien d'une ordonnance internationale (DCI (Dénomination commune internationale)) => il la demande auprès de son médecin traitant. Cette ordonnance est rédigée si possible en anglais ou la langue du pays d'accueil. Elle indique la molécule, la posologie, la quantité de médicaments (cachets...), le mode de conservation (pour l'avion, si besoin de pains de glace dans le bagage cabine.
Vérifier que le traitement (molécule) est bien autorisé dans le pays d'accueil, ou qu'il est bien disponible s'il est nécessaire de s'en procurer sur place => auprès des médecins conseillés par l'ambassade (liste en ligne, sur le site de l'ambassade)	Vérifier que le traitement (molécule) est bien autorisé dans le pays d'accueil, ou qu'il est bien disponible s'il est nécessaire de s'en procurer sur place => auprès des médecins conseillés par l'ambassade (liste en ligne, sur le site de l'ambassade)
Si l'étudiant ne peut pas partir avec l'intégralité de son traitement, il faudra qu'il en récupère sur place ⇒ Soit directement avec son ordonnance DCI, auprès de pharmacies ⇒ Soit en passant par un rdv médical sur place	Si l'étudiant ne peut pas partir avec l'intégralité de son traitement, il faudra qu'il en récupère sur place ⇒ Soit directement avec son ordonnance DCI, auprès de pharmacies ⇒ Soit en passant par un rdv médical sur place

<p>Si le traitement n'est pas récupérable sur place, il faudra qu'il puisse le récupérer en France. Attention le traitement ne peut faire d'envoi postal : le traitement pourrait être bloqué aux douanes, car l'adresse de facturation des traitements (facturé à la Sécu en France), n'est pas la même que celle de destination</p>	<p>Si le traitement n'est pas récupérable sur place, il faudra qu'il puisse le récupérer en France. Attention le traitement ne peut faire d'envoi postal : le traitement pourrait être bloqué aux douanes, car l'adresse de facturation des traitements (facturé à la Sécu en France), n'est pas la même que celle de destination</p>
<p>Attention, les traitements sans dénomination internationale ne passent pas les douanes</p>	<p>Attention, les traitements sans dénomination internationale ne passent pas les douanes</p>
<p>Pour récupérer des traitements ou avoir des rdv médicaux réguliers, l'étudiant pourra utiliser la carte européenne d'assurance maladie. Attention, cette carte permet un remboursement au taux du pays d'accueil, et non du taux français : si le taux du pays d'accueil est « moins avantageux » il vaut mieux payer les factures et se les faire rembourser par sa Sécu en France.</p>	<p>Les assurances ne prennent en charge que les risques (déclaration de maladie ou dégradation de la situation). Si la maladie est déjà déclarée et qu'elle nécessite de récupérer un traitement sur place, ou un suivi médical/paramédical sur place, ceux-ci risquent de ne pas être remboursés par l'assurance privée contractée.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Bien vérifier en amont lors du choix de l'assurance.</li> <li>⇒ La Caisse des français de l'étranger (CFE) permet une continuité des droits français lorsque l'on part en expatriation. Mais attention, elle rembourse en montant équivalent et non en taux. Par exemple, en France un rdv de médecin généraliste (25€) est remboursé environ 17€ par la sécu. Ce sera le même montant pour un rdv aux USA qui peut coûter à la base 3 fois plus cher (par exemple). S'assurer des montants des consultations avant de partir. Plus d'infos dans le rapport (détails précis selon régions du monde)</li> </ul>
<p>Suivi paramédical, vérifier auprès de sa sécu le type de praticiens dont les séances seront remboursées (attention à la nomenclature) (ex : kinésithérapeute/physiothérapeute)</p>	<p>Si le traitement n'est pas trouvable dans le pays d'accueil, il faudra que l'étudiant fasse des allers-retours vers la France pour récupérer son traitement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Remboursement possible par bourse Siesh Cge</li> <li>⇒ Attention, dans le cadre d'une mobilité dépassant plus de 6 mois, les droits français (Sécu) sont fermés temporairement (avant de revenir récupérer les traitements il faut rouvrir les droits auprès de la Sécu, et ça peut prendre plusieurs semaines).</li> </ul>
<p>Pour trouver cabinet de soins infirmiers ou paramédical, ne pas hésiter à passer par l'ambassade (réfèrent handicap (Berlin, Lisbonne...)), ou les réseaux des français des pays d'accueil (facebook, assos indiquées sur site de l'ambassade)</p>	<p>Pour trouver cabinet de soins infirmiers ou paramédical, ne pas hésiter à passer par l'ambassade (réfèrent handicap (Mexique pour l'instant)), ou les réseaux des français des pays d'accueil (facebook, assos indiquées sur site de l'ambassade)</p>

	<p>Les bourses SIESH de la CGE permettent de financer les surcoûts : (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ De l'assurance, si elle est plus chère pour rembourser des soins déjà prévus</li> <li>⇒ Des rdv médicaux et des traitements si ceux-ci ne sont pas couverts entièrement par l'assurance</li> </ul>
--	---

Transports locaux :

<b>En Europe</b>	<b>Hors Europe</b>
Vérifier les conditions d'accès à ces transports, vérifier auprès des associations locales (ou université d'accueil).	Vérifier les conditions d'accès à ces transports, vérifier auprès des associations locales (ou université d'accueil).
Financement possible par programme Erasmus+ (compensation)	Financement possible par bourse Siesh - Cge

Transports internationaux :

<b>En Europe</b>	<b>Hors Europe</b>
L'accompagnement des personnes handicapées dans les aéroports et les vols est assuré (même règlement européen d'accessibilité)	Le règlement européen d'accompagnement des personnes en situation de handicap est appliqué dans l'aéroport situé en Europe, pendant le vol, mais pas à l'arrivée ou à l'escale si l'aéroport se situe en dehors de l'espace européen. Vérifier auprès de l'agence commerciale vendant le billet que l'aéroport d'escale, l'aéroport d'arrivée et la compagnie effectuant le vol hors UE sont prévenus des besoins d'accompagnement spécifique de l'étudiant, pour éviter tout risque de rupture dans le trajet.
<p>Transport des médicaments : privilégier les bagages cabines (pour éviter risque de perte de bagage en soute). Si besoin de conserver les traitements au frais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Prévenir la compagnie que l'étudiant aura des pains de glace (liquide de plus de 100ml) en amont.</li> <li>⇒ Utiliser des sacoches 30h de conservation (ex : Icool Medicub (2 sacoches Icool tiennent dans un bagage cabine</li> <li>⇒ Astuce : pour une grande quantité de médicaments, possibilité d'utiliser une sacoche de transport d'organes (taille bagage cabine)</li> </ul>	<p>Transport des médicaments : privilégier les bagages cabines (pour éviter risque de perte de bagage en soute). Si besoin de conserver les traitements au frais :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Prévenir la compagnie que l'étudiant aura des pains de glace (liquide de plus de 100ml) en amont. Si changement de vol et de compagnie, prévenir également la 2<sup>ème</sup> compagnie</li> <li>⇒ Utiliser des sacoches 30h de conservation (ex : Icool Medicub (2 sacoches Icool tiennent dans un bagage cabine</li> <li>⇒ Astuce : pour une grande quantité de médicaments, possibilité d'utiliser une sacoche de transport d'organes (taille bagage cabine)</li> </ul>

Sacoches peuvent être financées par Erasmus +	Sacoches peuvent être financées par la bourse Siesh Cge
---	---

#### Aide à domicile et dans le quotidien :

En Europe	Hors Europe
Pour trouver des agences d'aide à domicile, ou d'accompagnement spécialisé, ne pas hésiter à passer par l'ambassade (réfèrent handicap (Berlin ou Lisbonne)), ou les réseaux des français des pays d'accueil (facebook, associations indiquées sur site de l'ambassade). N'hésitez pas également à solliciter les conseils de la mission handicap/santé de l'université d'accueil.	Pour trouver des agences d'aide à domicile, ou d'accompagnement spécialisé, ne pas hésiter à passer par l'ambassade (réfèrent handicap (Mexico)), ou les réseaux des français des pays d'accueil (facebook, assos indiquées sur site de l'ambassade). N'hésitez pas également à solliciter les conseils de la mission handicap/santé de l'université d'accueil.
Financement possible par Erasmus + sur devis. Vérifier si la PCH française peut couvrir certains frais à l'étranger La bourse Erasmus + peut également financer le vol complémentaire d'un accompagnant, le temps de l'aide à l'installation de l'étudiant en situation de handicap	Financement par bourse Siesh – Cge La bourse Siesh-Cge peut également financer le vol complémentaire d'un accompagnant, le temps de l'aide à l'installation de l'étudiant en situation de handicap

#### Autres conseils financiers

- Si l'étudiant est bénéficiaire de l'AAH et ou d'une PCH, celles-ci sont maintenues (vérifier les conditions auprès de la MDPH, et dans l'étude exploratoire (durée, devis locaux (ex pour les transports ou l'aide à domicile))
- Pour l'Europe : Erasmus + propose un financement « Inclusion » => financements complémentaires pour des jeunes en situation de handicap, des territoires ruraux, ...) => donc pour départs en Europe (ou certains pays hors UE indiqués par Erasmus +)
- Pour l'Europe : Erasmus + propose un financement de compensation, pour les étudiants ayant besoin d'aménagements/accompagnements supplémentaires.

En plus des conseils obtenus auprès de l'ambassade, des réseaux des français de l'étranger, des étudiants et de vos homologues d'autres grandes écoles, n'hésitez pas à vous appuyer sur l'université d'accueil et en particulier sa mission handicap/santé (souvent appelée « Health & Disabilities »).